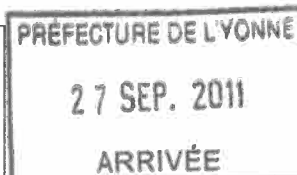


Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	14 septembre 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	14 septembre 2011	En exercice: 29
		Présents : 29
		Votants : 29



Séance du 26 septembre 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt six septembre deux mille onze à dix neuf heures, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant de Madame Miren MATIVET-KERBRAT), Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant de Monsieur Yves GENTY), Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY, suppléé par M. Yann CHANDIVERT
Madame Miren MATIVET-KERBRAT, suppléée par M. Mohamed BELKAID

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : règlement de collecte des déchets et règlement de la déchèterie

N° ENV/2011/48	Conseil communautaire du 26 septembre 2011
----------------	---

OBJET : règlement de collecte des déchets et règlement de la déchèterie

Vu l'avis favorable de la commission « environnement », réunie le 9 septembre 2011,

Vu l'avis favorable du bureau de la CCJ, réuni le 19 septembre 2011,

Considérant la carence d'un règlement de collecte des déchets sur le territoire,

Considérant la mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte à compter du 2 novembre 2011,

Considérant l'obligation de définir les conditions et les modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés à tous les usagers de ce service,

Vu l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter

- le règlement de collecte d'une part
- le règlement de la déchèterie, d'autre part, référencé dans le règlement de collecte.

AUTORISE le président à modifier ou à compléter le règlement de collecte et le règlement de déchèterie par arrêtés.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Communauté de Communes
du Jovinien



Date de réception
par la Préfecture : 27/09/2011

date de publication : 27/09/2011